



## Assemblée citoyenne pour le climat



# Édito

Bruxelles Environnement, en tant qu'administration en charge de l'environnement et du climat, a été chargée par le Gouvernement bruxellois d'organiser l'Assemblée citoyenne pour le climat. Pour assurer l'indépendance de l'Assemblée, Bruxelles Environnement a été accompagnée par le G1000 pour l'organisation et la supervision du projet. La facilitation des débats a également été prise en charge par des organismes externes à l'administration.

## Mot d'introduction

# Une Assemblée citoyenne pour le climat pour penser le long terme

Face à la crise climatique, notre société va drastiquement changer dans les prochaines décennies. Des adaptations de notre mode de vie vont s'imposer à nous. Ce « nous », ce sont les citoyennes et citoyens qui vivent les dérèglements climatiques dans leur quotidien, qu'il s'agisse d'inondations, de canicules et de sécheresses ou des soucis de santé.

Afin de protéger ses habitants et leur environnement, la Région doit s'adapter à ces changements. Et qui mieux que les Bruxellois et Bruxelloises qui vivent ces changements au quotidien pour dire comment le faire? Il est primordial de multiplier les outils démocratiques qui nous permettent de profiter des riches expertises des vécus des citoyen-ne-s et de réfléchir ensemble aux solutions. C'est ce qui nous permettra d'emmener le plus grand nombre sur cette route et de maintenir, voire de renforcer la cohésion sociale.

C'est cette évidence qui a motivé le Gouvernement bruxellois à mettre en place l'Assemblée citoyenne pour le climat avec un objectif principal : offrir aux citoyen-ne-s un lieu de débat qui leur permet de nourrir et orienter les pouvoirs publics, de s'exprimer sur le « comment » mais aussi d'alerter sur les limites et le rythme des habitant-e-s dans leur progression sur le chemin de la transition. Et ce, de manière permanente : la démocratie ne se limite pas à voter tous les cinq ans et à observer la mise en œuvre d'accords politiques. La démocratie est aussi participative et contributive, à tout moment.

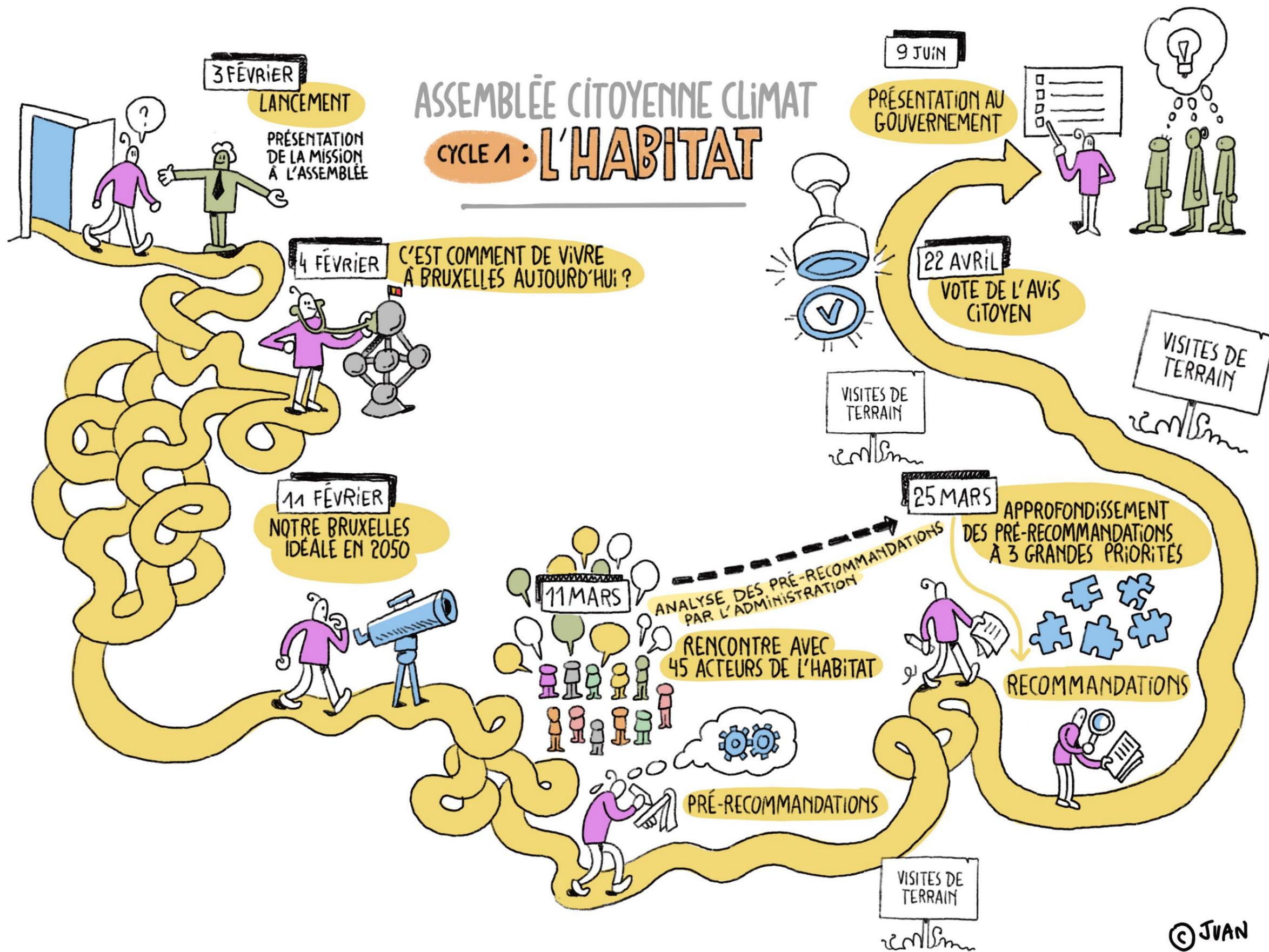
Et pour être à la hauteur des enjeux climatiques à long terme, l'Assemblée citoyenne pour le climat met en œuvre le principe de contribution citoyenne consacré dans la « loi climat » bruxelloise, ce qui est une garantie supplémentaire tant de sa permanence que du suivi effectif des recommandations que formuleront les Bruxellois et Bruxelloises qui la composent. Ce suivi est l'un des éléments cruciaux de la participation citoyenne : expliquer quelles suites sont réservées aux délibérations, expliquer pourquoi telle recommandation ne peut être retenue. En d'autres termes : rendre des comptes aux citoyen-ne-s qui ont consacré leur temps et leurs réflexions pour le bien collectif.

Avec l'Assemblée citoyenne pour le climat et l'intérêt qu'elle suscite déjà en-dehors de notre pays, grâce à ses habitant-e-s, Bruxelles est un laboratoire exemplaire d'expérimentation démocratique!

Je souhaiterais remercier vivement les membres qui composent cette première Assemblée et qui sont des pionnier-e-s de l'innovation démocratique.

**Barbara DEWULF**

Directrice générale adjointe  
Bruxelles Environnement



## Introduction

# Nous, citoyennes et citoyens de l'Assemblée...

Nous sommes 77 habitantes et habitants de Bruxelles recrutés dans les 19 communes de la Région. 10 000 lettres anonymes ont d'abord été envoyées et 297 personnes se sont déclarées volontaires pour constituer la première Assemblée citoyenne pour le climat. 100 personnes ont été tirées au sort pour répondre à la question : « Comment habiter la ville pour faire face aux défis climatiques d'ici 2050 ? ».

Si nous ne sommes pas totalement représentatif-ve-s de la diversité de la Région bruxelloise et que beaucoup d'entre nous étai-ent convaincu-e-s de l'urgence climatique, nous avons essayé de proposer des recommandations qui soient profitables au plus grand nombre car une de nos missions était de formuler des mesures pour que l'habitat des Bruxelloises et des Bruxellois soit de qualité, abordable, respectueux de l'environnement et qu'il permette à chacune et chacun de vivre dignement.

Pour relever ce défi, nous avons travaillé à partir d'une méthode conçue et mise en œuvre par des professionnel-le-s de la participation. Nous n'avons pas été formé-e-s pour devenir des expert-e-s du sujet de l'habitat et nous avons été invité-e-s à exprimer nos vécus, nos ressentis et nos aspirations en tant que Bruxelloises et Bruxellois. Certaines de nos recommandations peuvent sembler vagues, d'autres sont plus précises et concrètes mais

toutes traduisent nos aspirations et la direction dans laquelle nous souhaitons que les politiques s'engagent. C'est à eux/elles désormais de les traduire en actions.

De février à avril, nous avons débattu de beaucoup de sujets dont certains ne figurent pas dans ce document final. L'avis citoyen qui suit comporte donc trois grandes priorités : « Habiter autrement », « Rénover dans un esprit de justice sociale » et « Végétaliser ». Ces dernières sont issues du cadre élaboré par les concepteur-trice-s de la démarche et des interventions de personnes ressources et d'acteur-trice-s de terrain que nous avons rencontré-e-s. Elles font également suite au retour de l'administration Bruxelles Environnement sur notre travail à mi-parcours. En aucun cas, nous n'avons subi d'ingérence de la part du politique pendant le processus.

La rédaction du document final n'a pas été écrite par les citoyennes et citoyens : elle reflète néanmoins la nature et le contenu des débats. Nous avons débattu dans plusieurs langues et les discussions n'ont pas toujours été faciles en raison du multilinguisme. La recherche du consensus n'est pas simple : certaines personnes plus radicales ont pu être frustrées, d'autres, plus réservées ou peu habituées à s'exprimer en public, ont pu se sentir moins légitimes. Pourtant, malgré les divergences de points de

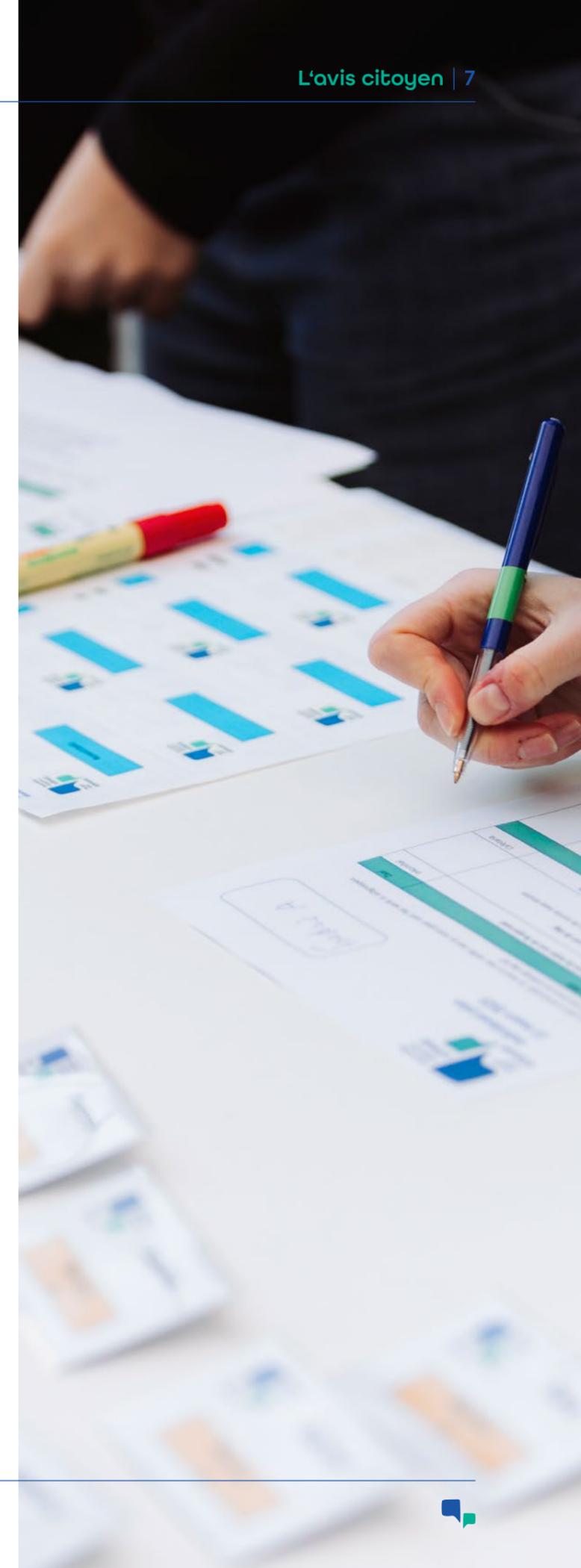
vue, nous avons travaillé dans la convivialité et un véritable collectif s'est créé car nous avons fourni des efforts pour nous écouter. Entre les sessions de travail, nous avons eu l'opportunité de faire des visites de lieux inspirants, apprendre et avoir un regard différent sur notre ville.

Nous avons quelques regrets, bien sûr : le sujet de notre mission, à la fois limité et qui donnait matière à interprétation, les entreprises privées moins présentes parmi les personnes invitées et le délai - trop court - pour approfondir, comme nous l'aurions souhaité, certains sujets et pousser notre imaginaire encore plus loin.

Nos recommandations sont avant tout des recommandations citoyennes et non la somme de propositions individuelles. Nous sommes conscient-e-s que certaines d'entre-elles sont des mesures de courts et moyens termes : elles sont toutefois nécessaires pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 tel que mise en avant par le Gouvernement bruxellois et présenté dans la note de cadrage (voir annexe).

Notre rapport est le premier avis citoyen d'une toute première Assemblée. C'est, pour nous, un premier pas dans la bonne direction...

## Bonne lecture

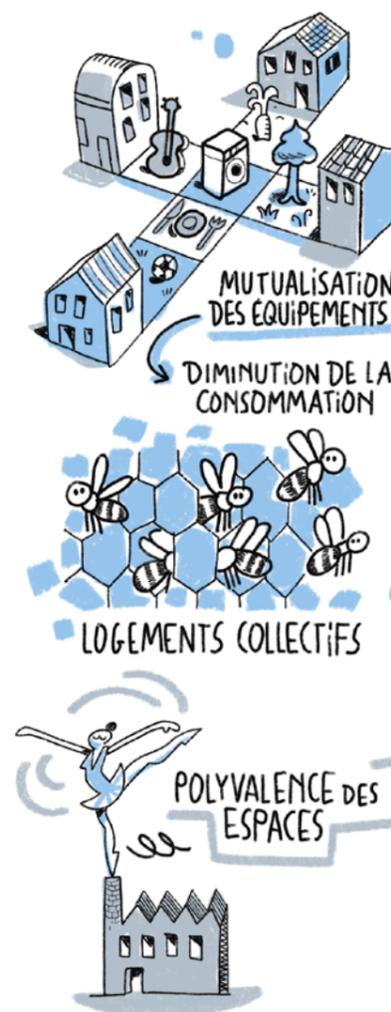


# 1 HABITER AUTREMENT

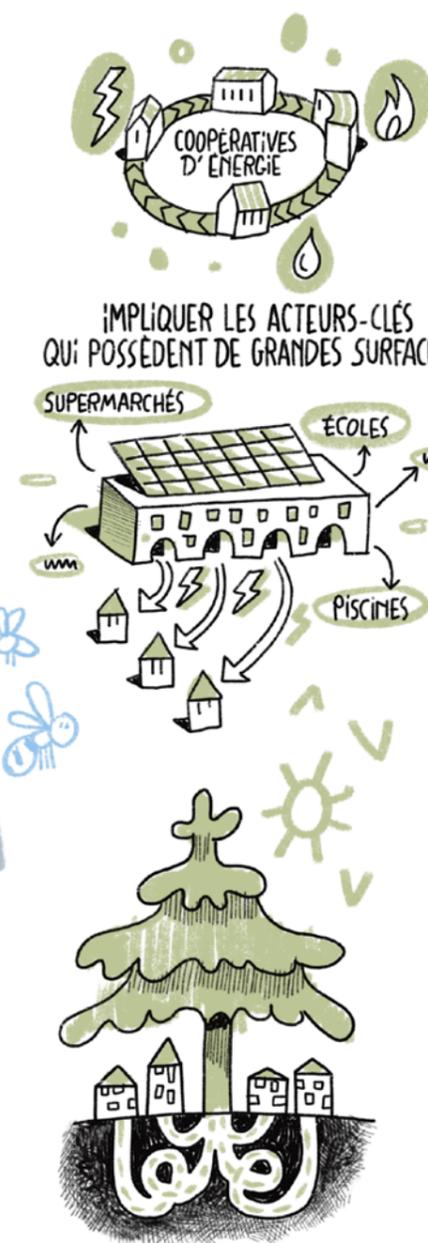
## Les 3 priorités de l'Assemblée

1. Habiter autrement
2. Rénover dans un esprit de justice sociale
3. Végétaliser pour mieux vivre en ville

### ENCOURAGER LA MUTUALISATION DES ESPACES ET DES USAGES



### PARTAGER LES RESSOURCES



### ASSURER LA RECONVERSION DES BÂTIMENTS



**Et si...**

Dans une Bruxelles qui aurait réussi à faire sa transition, les habitant-e-s auraient adapté leurs modes de vie pour parvenir collectivement à une sobriété choisie.

Cette transition suppose de revoir à la baisse les logiques de consommation et d'individualisme et pourquoi pas, changer de mentalité et envisager la ville essentiellement par le prisme du vivre ensemble et de la convivialité. Car mutualiser, c'est se tourner vers l'autre, garantir de l'entraide dans les quartiers et des rencontres inter-générationnelles : se prêter des outils ou

s'échanger des services pour partager des connaissances et se former mutuellement.

Aujourd'hui, il est indispensable d'aligner les Forces pour mettre tout le monde sur la bonne trajectoire, et être à la hauteur des défis climatiques. Déclarer l'urgence climatique donnerait un coup d'accélérateur à certains projets dans le secteur du bâtiment : dérogations transitoires, rénovations et sanctions financières pour les bâtiments non utilisés, vides ou fermés.

**Le constat aujourd'hui****Le manque d'ambition pour convertir des bâtiments vides à Bruxelles.**

Il y aurait 10 000 bâtiments vides et entre 17 000 et 26 400 logements vides<sup>1</sup>. 600 000 m<sup>2</sup> de bureaux pourraient être reconvertis<sup>2</sup>, ce qui correspondrait à 2 000 logements (il existe 470 000 logements dans la Région de Bruxelles). Le nombre de logements augmente plus faiblement que la population et les ménages. Il est inacceptable que des personnes soient encore à la rue alors qu'il y a des logements vides.

**Le manque de mixité de fonctions dans les espaces.**

Dans les années 90, les fonctions dites fortes (rentables) étaient les bureaux. Aujourd'hui, il s'agit plutôt des logements qui doivent être associés à la nature, aux équipements publics et au logement social. Maintenir un équilibre est indispensable si l'on veut répondre aux défis à venir.

L'enjeu est ici le changement de comportement et des pratiques des citoyen-ne-s et propriétaires de bâtiments pour aller vers plus sobriété et de solidarité.

**Ambition 1:****Encourager la mutualisation des espaces et des usages**

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, un levier important pourrait être de partager ses équipements et ses espaces, entre plusieurs personnes d'un même bâtiment voir d'un même îlot d'habitation. Il s'agit pour les pouvoirs publics, les constructeur-trice-s et les propriétaires comme les bailleurs sociaux d'encourager les logements collectifs, groupés ou communautaires, d'encourager la polyvalence des espaces : des salles d'une école qui changent d'usage le soir ou le weekend quand l'école est fermée ; des bureaux le jour et un local d'association le soir... et aussi de favoriser la mutualisation des équipements au sein d'un immeuble, d'un bloc d'immeubles ou d'un quartier (une buanderie commune, un espace de co-working, une salle commune pour créer du lien...).

Cette mise en commun est synonyme de réduction de la consommation (d'énergie notamment) mais aussi de réduction des coûts pour les ménages (achat collectif d'un équipement, partage des frais d'entretien...).

Si ces types de mutualisation existent déjà dans certaines nouvelles constructions ou après rénovation, cette dynamique pourrait être élargie à un îlot de quartiers car certaines mutualisations dépassent le périmètre du bâtiment (parkings vélos sécurisés, potagers, buanderie, restaurant de quartier, salle des fêtes etc.).

- Faire un état des lieux de l'existant, du potentiel (par rapport aux espaces vacants disponibles) et des besoins des fonctions et des équipements qui pourraient être mutualisés (restaurants de quartier, jardins collectifs, sources de chaleur inexploitées...); Faire un cadastre (éventuellement des cadastres) en mutualisant les bases de données.
- Étudier comment règlementer la mutualisation des différentes fonctions des équipements : lors du dépôt du permis d'urbanisme, octroi d'une prime rénovation, clarifier qui supporte quel coût et qui reste propriétaire / gestionnaire de ces espaces mutualisés ;
- Pour chaque nouveau projet de construction ou transformation en Région bruxelloise, imposer aux promoteurs immobiliers publics et privés pour les projets (à partir d'une certaine superficie et selon la fonction du bâtiment) l'intégration d'espaces collectifs dans le projet architectural (garage vélo, local pour bricoler, atelier, jardin, buanderie, bureaux, salle de jeux ...). Cette même démarche d'intégration d'espaces collectifs sera promue auprès des acteurs privés, avec éventuellement des incitants financiers. Une attention doit être portée pour que cela ne dégrade pas la qualité de vie "privative" (en ayant des espaces trop petits).

<sup>1</sup> Source : Bruxelles Logement, « Un cadastre régional des logements présumés inoccupés », décembre 2021 <https://logement.brussels/un-cadastre-regional-des-logements-presumes-inoccupes/>

<sup>2</sup> Source : Perspective Brussels, rapport de synthèse de la Task Force Bureaux « La conversion des bureaux à l'appui du projet de ville bruxelloise », septembre 2022 [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/20220914\\_rapport\\_tf\\_bureaux\\_off.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/20220914_rapport_tf_bureaux_off.pdf)

## Ambition 2: Partager les ressources

- Inciter la mutualisation d'espaces privés par un package financier et/ou mise en place d'un Facilitateur (concierge): soutien à la mise en œuvre, proposition de différentes formes de contrats entre ménages, particuliers. Ceci nécessite un encadrement et un suivi pour une bonne pérennisation effective de la mutualisation des espaces.
- Créer une plateforme régionale de mutualisation reprenant les plateformes existantes;
- Renforcer le rôle de la Région dans le suivi, la gestion, la maintenance et le bon déroulement de la mutualisation d'espaces lors de la construction de nouveaux logements par citydev. Par exemple, en impliquant mieux les syndicats, en élargissant leur mandat, en animation des réunions...;
- Mettre en place un-e Facilitateur-trice/modérateur-trice par îlot pour le démarrage et le suivi des projets de mutualisation de travaux qui nécessitent une économie d'échelle. Le/la Facilitateur-trice/modérateur-trice peut faire partie de la commune du territoire concerné, d'un organisme local type association de quartier ou d'un syndicat. Il sera alors nécessaire de reformuler le mandat des syndicats car aujourd'hui ils gèrent uniquement les aspects relatifs

à l'entretien du bâtiment (reconnaissance et développement du métier);

- Faciliter la mutualisation du logement et l'habitat intergénérationnel entre plusieurs individus et/ou familles (notamment les co-habitation, colocation entre jeunes travailleur-se-s, parents vivant seuls) en mettant fin au cadre juridique actuel qui suit une logique 1 logement = 1 individu ou 1 famille et ce pour permettre une bonne entente et la bonne préservation des droits sociaux de chaque occupant de l'habitat; inciter la mutualisation des espaces scolaires avec les acteur-trice-s du quartier (associations, collectif, artistes, réfectoire, locaux, cour de récréation ...) en dehors des heures de scolarité; se référer aux contrats types que perspective.brussels<sup>3</sup> a mis en place et s'inspirer des écoles communales de Saint-Gilles qui collaborent avec l'ASBL Cemome;
- Financer des associations locales de quartier ou régionales pour la sensibilisation des citoyen-ne-s jeunes et moins jeunes aux enjeux et avantages de la mutualisation des équipements. Ce même type de formation/sensibilisation est aussi à mettre en place pour les personnes travaillant au sein des administrations et entreprises.

Nous souhaitons inciter les investissements publics et privés à mutualiser des ressources de chaleurs (réseaux de chaleur, récupération de chaleurs industrielles, récupération de l'énergie des eaux usées - riothermie- et géothermie) et encourager les initiatives de mutualisation des ressources dans les bâtiments, comme celles des eaux grises pour les chasses d'eau.

Le modèle de communautés et de coopératives d'énergie est un levier pertinent car il implique les acteur-riche-s clé qui possèdent de grandes surfaces (écoles, supermarchés, piscines) pour produire de l'énergie.



- Obliger les acteur-trice-s qui perçoivent des financements publics et qui ont la surface de toiture suffisante et sont aptes à accueillir des panneaux solaires à s'intégrer dans des projets pilotes de création de communautés d'énergie;
- Modifier l'ordonnance<sup>4</sup> actuelle qui ne le permet pas (points 4, 5 et 6) et ajouter un mandat aux communes pour la mise en place de communautés d'énergie en y mettant les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer un suivi et une bonne gestion (déléguer vers une association ou prendre en charge en interne) Ex.: mise en place de Contrat de Quartier Communauté d'Énergie sur le même principe que les Contrats de Quartier Durable;
- Partager le réseau de chaleur d'un incinérateur dans le quartier.



3 <https://beecole.brussels/fr/actualites/un-nouvel-outil-pour-ouvrir-lecole-au-quartier-et-mutualiser-les-equipements-collectifs>

4 Ordonnance relative à « l'organisation du marché » de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale [https://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2001/11/17\\_1.pdf#Page43](https://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2001/11/17_1.pdf#Page43)

## Ambition 3: Assurer la reconversion des bâtiments

Pour éviter le coût écologique d'une destruction ou rénovation massive d'un bâtiment, nous recommandons la conversion des bâtiments autant que possible, de telle sorte que ces derniers puissent changer de fonction facilement (d'un magasin à un logement et inversement).

Cela passe aussi par le fait que les terrains bâtis puissent changer d'affectation plus facilement (qu'il s'agisse du sol ou de la fonction du bâtiment) dans un unique but de répondre aux enjeux climatiques : aujourd'hui chaque terrain possède une affectation unique (logement, bâtiment industriel) et le changement d'affectation nécessite des procédures administratives lourdes comme transformer un bureau en logement ou transformer une zone constructible en zone naturelle préservée (comme nous l'avons vu en visite de terrain au Marais Wiels).

- Les futurs Permis d'Urbanisme pour des bâtiments de grande ampleur (bureaux, immeuble de logements) devront contenir une annexe « plan de convertibilité anticipée » qui tient compte des aspects techniques et des fonctions du bâtiment.

Ce « plan de convertibilité » permettra la mise en œuvre de fonctions multiples à tous les niveaux (commerces, aires récréatives...) pour assurer une vie de quartier. Ce plan devra démontrer, dans la limite de la faisabilité de l'étude,

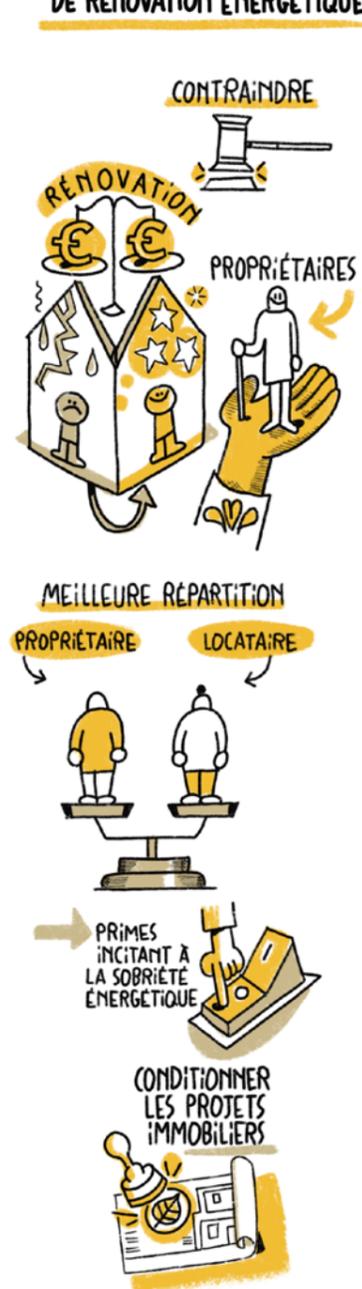
que la structure du bâtiment n'est pas restrictive. Dans le cas de nouvelle construction d'habitation privée, il faudra prévoir la convertibilité d'un logement familial de grande taille en deux logements plus petits ou doté d'un espace ayant une autre fonction ;

- Une partie d'entre-nous alerte sur le risque de sur-transformation sans contrôle et sans permis ainsi que sur l'importance du cadrage pour anticiper ce qui doit être converti en quoi. Point d'attention : la complexité de l'enquête publique et des procédures administratives
- Mettre en place une banque de données pour les bâtiments vides et inoccupés et les friches pour avoir un état des lieux précis des bâtiments reconvertibles (bureaux, locaux d'associations...);
- Simplifier la procédure administrative pour qu'un bâtiment puisse changer d'usage (par exemple pour passer de bureaux à logements). Cette simplification doit être pensée dès la conception des bâtiments.

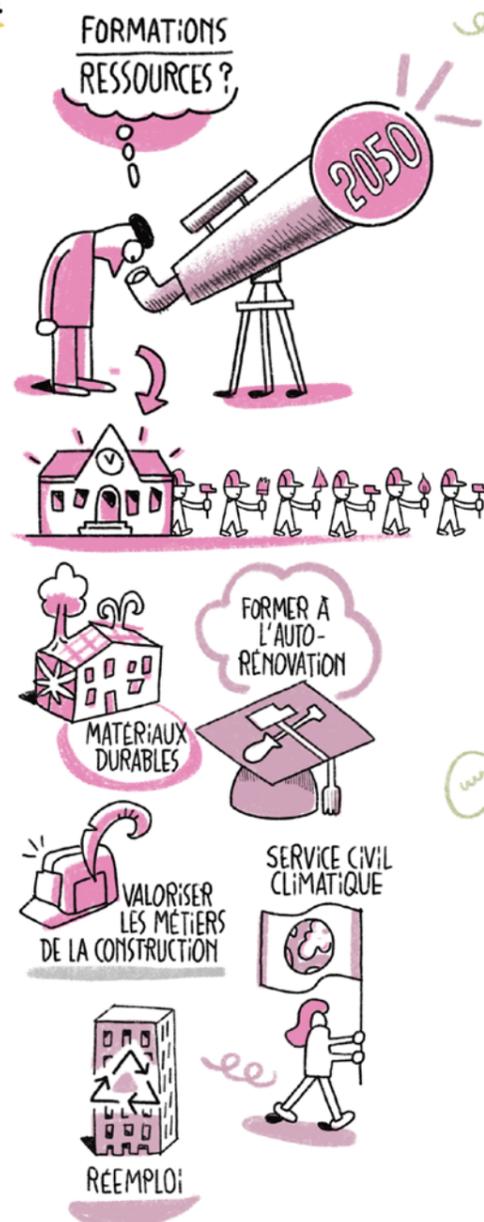


# 2 RÉNOVER DANS UN ESPRIT DE JUSTICE SOCIALE

## PROTÉGER LES LOCATAIRES ET LES PETITS PROPRIÉTAIRES DANS LE PROCESSUS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



## ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU SECTEUR DU BÂTIMENT



## INCITER AUX COMPORTEMENTS ÉCO-RESPONSABLES



## Et si...

Dans une Bruxelles idéale, les émissions de gaz à effet de serre des habitats tendent vers zéro et les habitant-e-s adoptent des comportements sobres énergétiquement. Les logements sont chauffés grâce à la géothermie, les sous-sols sont utilisés et des coopératives et communautés d'énergie voient le jour ici et là.

Bruxelles est devenue neutre en carbone, et produit suffisamment d'énergie

pour être autonome. Ces énergies sont renouvelables (solaire, vent, géothermie, biomasse). Le paysage de la ville a évolué car les bâtiments sont équipés de panneaux solaires.

Les besoins sont réévalués, notamment les salaires qui permettent à toutes et tous d'avoir un revenu décent pour bien vivre. La société est plus juste et équilibrée.

## Le constat aujourd'hui

54% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées au secteur du bâti<sup>5</sup>. Or aujourd'hui, seulement la moitié dispose d'une certification PEB (Performance énergétique des bâtiments) et près d'un tiers des logements connaît des problèmes d'humidité. Les rénovations doivent être une priorité pour la Région dans les années à venir, afin de mettre aux normes chaque bâtiment

(PEB C+) et en améliorer les performances énergétiques. Sur ce point, mettre en concurrence et privilégier les projets avec le bilan énergétique le plus faible pour les nouveaux projets de rénovation et de construction est un levier pour choisir un projet durable. Et pourquoi pas engager des rénovations à une échelle plus large qu'un logement individuel (rue, lotissement, îlot...).

<sup>5</sup> Source : Contribution de la Région de Bruxelles Capitale à la stratégie nationale 2050 de réduction des émissions de gaz à effet de serre, octobre 2019 [https://document.environnement.brussels/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=9793.pdf](https://document.environnement.brussels/opac_css/doc_num.php?explnum_id=9793.pdf) [https://document.environnement.brussels/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=9794.pdf](https://document.environnement.brussels/opac_css/doc_num.php?explnum_id=9794.pdf)



## Nous avons identifié plusieurs problèmes et freins aux rénovations :

Les propriétaires les moins aisé-e-s ont du mal à financer les travaux de rénovation et le système d'aides actuel pour obtenir des primes semble injuste pour plusieurs raisons :

- Les aides sont calculées sur le revenu des personnes sans prendre en compte leur patrimoine ;
- Il n'y a plus d'avance de primes données pour les travaux (on est remboursés à la fin) ;
- Il n'y a que 3 catégories de revenus : le calcul des primes n'est pas adapté à toutes les situations ;
- La complexité administrative provoque un taux de non-recours très élevé ;
- Les règles vis-à-vis de la certification PEB sont à revoir pour qu'elle soit pertinente au regard des enjeux climatiques (actuellement on valorise l'individuel au détriment du collectif) ;
- Le système de prime peut avoir un effet pervers et augmenter les prix des travaux ;
- Les primes sont majoritairement octroyées aux propriétaires aisé-e-s qui font les démarches alors que les quartiers qui ont le plus besoin d'être rénovés car anciens sont ceux du centre, habités majoritairement par des locataires précarisé-e-s.

Les rénovations énergétiques ont tendance à creuser les inégalités, notamment pour les locataires. Bruxelles est déjà une ville chère au niveau des loyers (par rapport au pouvoir d'achat des Bruxellois-es). Les prix des loyers ont doublé entre 2000 et 2010 et ont augmenté de 20% entre 2010 et 2020 alors qu'une partie de la population est très fragile (37% des locataires ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté<sup>6</sup>).

Un incitant fort pour rénover les logements pour les propriétaires est de pouvoir augmenter le prix du loyer. Les locataires sont fragilisés-e-s dans tous les cas : si leurs propriétaires refusent les rénovations, elles et ils continuent à vivre dans des logements indignes et voient leur facture augmenter ; si leurs propriétaires souhaitent rénover leur logement, elles et ils risquent d'être chassé-e-s de celui-ci le temps de la rénovation et de voir ensuite le loyer augmenter. Il faut donc trouver un bon équilibre entre assez d'incitants pour les propriétaires qui n'occupent pas leurs logements à les rénover et une augmentation des loyers pas trop élevée pour permettre aux Bruxellois-es de continuer à se loger pour un prix abordable.

**L'accompagnement actuel aux rénovations n'est pas suffisant.** Le travail réalisé par Homegrade est essentiel mais n'est pas suffisant. Au vu des rénovations à effectuer à l'horizon 2050, les moyens humains et financiers devraient être décuplés pour avoir la capacité de traiter toutes les demandes. Le principal obstacle est de trouver un-e bon-ne entrepreneur-euse qui travaille avec des matériaux durables et de s'assurer que les travaux seront bien réalisés. Par ailleurs, il existe aujourd'hui peu d'accompagnement à l'auto-rénovation (faire les travaux soi-même) : la priorité est l'information et l'accompagnement des citoyen-ne-s.

Effectuer des travaux de rénovation ne va pas de pair avec un changement de comportement. Pour baisser les émissions de gaz à effet de serre, il ne suffit pas de rénover, il faut aussi changer ses habitudes de consommation. 55% des économies d'énergie à la suite de rénovations sont compensées par une augmentation à l'usage<sup>7</sup>. Certains ménages en profitent pour consommer plus, augmenter le chauffage, utiliser plus d'eau....



<sup>6</sup> Source : Baromètre de la précarité énergétique, Fondation Roi Baudoin, mars 2023  
<https://kbs-frb.be/fr/barometre-de-la-precarite-energetique>

<sup>7</sup> Source : "Variances in residential heating consumption - Importance of building characteristics and occupants analysed by movers and stayers", Applied Energy, Volume 250, 2019 - <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306261919309353>



## Ambition 1:

### Protéger les locataires et les petits propriétaires dans le processus de rénovation énergétique

Il nous semble nécessaire d'arrêter d'opposer propriétaires et locataires en facilitant le dialogue, la communication, la médiation entre eux. Maintenir un lien, c'est permettre une meilleure entente, déjouer les conflits... Tous les propriétaires ne se ressemblent pas : petit propriétaire occupant son propre logement ou ayant maximum deux biens, multi-propriétaire, bailleurs, etc. Les solutions, qu'il s'agisse d'incitation, contrainte ou coup de pouce, doivent être adaptées.

La proportion de locataires étant très élevée à Bruxelles (60%), nous nous interrogeons sur le rééquilibrage et comment l'accès à la propriété (pour les personnes qui le souhaitent) permettrait d'améliorer la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif est d'avoir plus de personnes susceptibles d'engager des travaux de rénovation, et donc de participer – par volonté, par des incitations ou des obligations – aux efforts nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique.

Si rénover est une priorité, cibler des publics pour ne pas les fragiliser l'est tout autant. C'est le cas des propriétaires les plus âgé-e-s qui n'ont pas droit aux prêts, ces derniers étant octroyés aux personnes ayant fini de rembourser avant 70 ans et les propriétaires plus précaires (8% des propriétaires bruxellois-es ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté). De leur côté, les locataires doivent également être accompagné-e-s pour accéder à des logements à des prix abordables une fois ceux-ci rénovés.

- Plafonner l'augmentation du loyer du logement rénové à hauteur des économies d'énergie potentielles ; Une personne a indiqué le potentiel effet contre-productif de cette recommandation : attention à ce que cela ne freine pas les propriétaires à engager des travaux de rénovation...
- Mettre en place un système de primes à la consommation réelle dans chaque foyer (s'applique donc tant au locataire qu'au propriétaire) avec un quota de kilowattheure par personne par mois pour obtenir une prime incitant à la « sobriété » et au résultat. Cela pourrait être un incitant à faire des travaux de rénovation dans son logement pour baisser les consommations. Nous nous interrogeons sur la manière dont pourrait être calculée cette prime : en se basant sur les compteurs (mais c'est plus compliqué avec des compteurs communs), sur la composition des ménages ou encore grâce à des compteurs intelligents par unité de logement.

- Pour ne pas en faire une mesure injuste socialement, cette mesure doit impérativement être complétée par :
  - Des prêts à taux 0 pour les propriétaires plus précaires, afin qu'ils puissent effectuer les travaux de rénovation ;
  - Une meilleure prise en compte du PEB dans la grille des loyers et rendre celle-ci plus contraignante ;
  - Pour les passoires thermiques, faire payer une compensation par le propriétaire pour l'inciter à rénover son bien.
- Mettre en place des contrats tripartites entre les propriétaires, les locataires et les communes pour rénover les logements insalubres et s'assurer que les locataires ne soient pas mis-es à la porte une fois les rénovations faites ;
- Augmenter le nombre de catégories de revenu pour les primes à la rénovation pour garantir plus de finesse et d'adaptation aux situations de chacun-e (par exemple passer de 3 catégories à 10) ;
- Intégrer au calcul des primes le delta de PEB, entre le PEB initial et souhaité (ce qui permet d'avoir une prime plus élevée plus le bien à rénover à un PEB bas) ;
- Conditionner l'octroi de primes à un audit énergétique du logement (car l'audit énergétique est plus précis que la certification PEB) ;
- Conditionner l'emprunt financier (pour l'achat d'un bien) aux travaux de rénovation du logement s'il n'est pas aux normes et favoriser l'accès aux primes pour les petits revenus ;
- Ajouter le patrimoine (à l'exception du logement à rénover) dans le calcul des primes pour prendre en compte les personnes qui ont un faible revenu mais un gros patrimoine. Cela permettrait un système de primes plus juste et plus proportionnel au capital et d'augmenter les subsides aux propriétaires qui en ont le plus besoin pour faire les travaux de rénovation. Cependant, certain-e-s d'entre nous sont inquiet-e-s car cela pourrait être un frein aux rénovations pour les propriétaires (car cela baisserait le montant de leur prime) ;
- Revoir les échéances de rénovation pour contraindre les multi-propriétaires à rénover plus rapidement pour anticiper le calendrier du PACE ;
- Inciter aux rénovations rapides des parties communes au sein des copropriétés. Cela pourrait être fait en assouplissant les règles de prises de décisions. Certain-e-s d'entre-nous proposent qu'elles puissent désormais passer à la majorité simple, d'autres pensent qu'il faut garder les règles actuelles, qui évitent déjà un blocage par une faible minorité (2/3). Nous sommes conscient-e-s que changer les règles de prises de décisions influe sur toutes les décisions à prendre par une copropriété et que cela est lourd administrativement ;

- Refinancer le Fonds du Logement pour qu'il puisse octroyer plus de prêts pour l'achat d'un bien, à des conditions d'accès moins contraignantes et non discriminatoires. Cela facilitera l'accès à la propriété à Bruxelles. Mettre en place un système d'accès progressif sur base des revenus plutôt que des seuils de revenus maximums pourrait également augmenter le nombre de personnes ayant accès aux aides du Fonds du Logement Bruxellois;
- S'assurer que chaque citoyen-ne puisse avoir le choix entre un service privé ou public pour la certification PEB. Public ne veut pas dire nécessairement gratuit. Nous pensons que les citoyen-ne-s sont prêt-e-s à payer pour ce service, le fait qu'il fasse partie du service public est surtout gage de qualité, fiabilité et de confiance;

- Prévoir un organisme de contrôle pour la certification PEB venant du privé;
- Conditionner les futurs projets de promoteurs immobiliers aux performances énergétiques.



## Ambition 2: Accompagner la transition du secteur du bâtiment

À l'heure actuelle, de nombreux plans sont prévus pour rénover les bâtiments bruxellois mais ils vont nécessiter des moyens extrêmement importants qui ne semblent pas être anticipés. Le secteur du bâtiment doit être accompagné pour réaliser les objectifs déjà fixés et des rénovations prévues sur l'ensemble du bâti à Bruxelles à l'horizon 2050 (tous les bâtiments doivent être aux normes C+).

Il faut d'abord former les personnes en capacité de réaliser les travaux de rénovations et leur faire découvrir les potentialités du secteur de la rénovation énergétique. Ensuite, c'est encore peu connu aujourd'hui, miser sur l'auto-rénovation en formant des particuliers sur des tâches réalisables : isoler une toiture, placer de l'aluminium derrière des radiateurs etc.

Ensuite, la rénovation s'entend avec l'utilisation de matériaux durables pour que le trajet et la composition des matériaux utilisés ne soient pas in fine plus émetteurs de CO<sub>2</sub> que le gain des rénovations (énergie grise). Les matériaux durables et biosourcés améliorent l'efficacité énergétique, réduisent les déchets et séquestrent le CO<sub>2</sub> dans les matériaux. Pour l'heure, ces matériaux demeurent très coûteux et les propriétaires ont tendance à se tourner vers des matériaux pétrochimiques et polluants.

- Mettre en place un service civil climatique volontaire (et indemnisé) pour sensibiliser la population aux enjeux climat et faire connaître les métiers des rénovations du bâti;
- Donner des aides et des primes pour prioriser l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux et durables, recyclables et modulaires, diminuer la TVA sur ces matériaux;

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de taxer le CO<sub>2</sub> des matériaux de construction pour décourager le recours aux matériaux de la pétrochimie. C'est un point de débat au sein du groupe : si taxer semble être une bonne solution pour certain-e-s car cela permettra de dégager du financement pour d'autres mesures de la transition, d'autres pensent que rendre ces matériaux plus chers sera un frein à la rénovation pour certain-e-s propriétaires. Il ne faut pas se tromper de combat, le but est de permettre la rénovation et pas de l'empêcher. Par ailleurs, il faut inciter les industries à produire des matériaux durables plutôt que les pétrochimiques.

- Inciter à l'utilisation de matériaux de réemploi;



- Mettre en place des ateliers d'apprentissage, du coaching pour l'auto-rénovation, des conseils gratuits et financés par la Région, pour permettre d'assurer le contrôle des travaux et des factures (type pro déo des architectes);
- Encourager l'auto-rénovation par des primes à la formation et l'accompagnement;
- Associer la commune aux auto-rénovations pour avoir un suivi et s'assurer que les rénovations sont de qualité et avoir un certificat, s'appuyer sur les structures qui existent (Homegrade, Réseau habitat, Maisons de Quartier...);
- Rendre plus attractifs et valoriser les métiers de la construction (en

secondaire, dans les établissements professionnels, les filières techniques, l'innovation et la recherche) pour avoir la main d'œuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de 2050;

- Rendre les métiers de la construction plus inclusifs notamment pour les femmes;  
Une vingtaine d'entre nous souhaite également attirer l'attention sur le statut des sans-papiers dans ce secteur. Nous insistons sur l'importance de les régulariser afin qu'ils obtiennent un salaire décent, et de combattre le travail au noir.

## Ambition 3: Inciter aux comportements éco-responsables

Si les aides existent ou que les travaux de rénovation sont massivement engagés mais que les comportements des citoyen-ne-s ne suivent pas, la transition ne pourra pas avoir lieu. Chacun-e doit prendre sa part dans les changements à faire à son échelle. Cela n'évacue pas la responsabilité des décideur-euse-s politiques et du secteur privé (notamment les grandes entreprises hautement émettrices de gaz à effet de serre).

Nous ne souhaitons pas être dans une posture moralisatrice vis-à-vis de la population mais simplement nous assurer qu'elle soit accompagnée et sensibilisée (et ce, dès le plus jeune âge). Par exemple, il nous semble important de mieux communiquer sur l'existence de nombreux dispositifs d'aides et de conseils à la rénovation, notamment en renforçant et en valorisant le travail mené (entres autres) par Homegrade et le Réseau Habitat. Il s'agit également de simplifier les démarches administratives dont la complexité amène aujourd'hui un taux très élevé de non-recours.

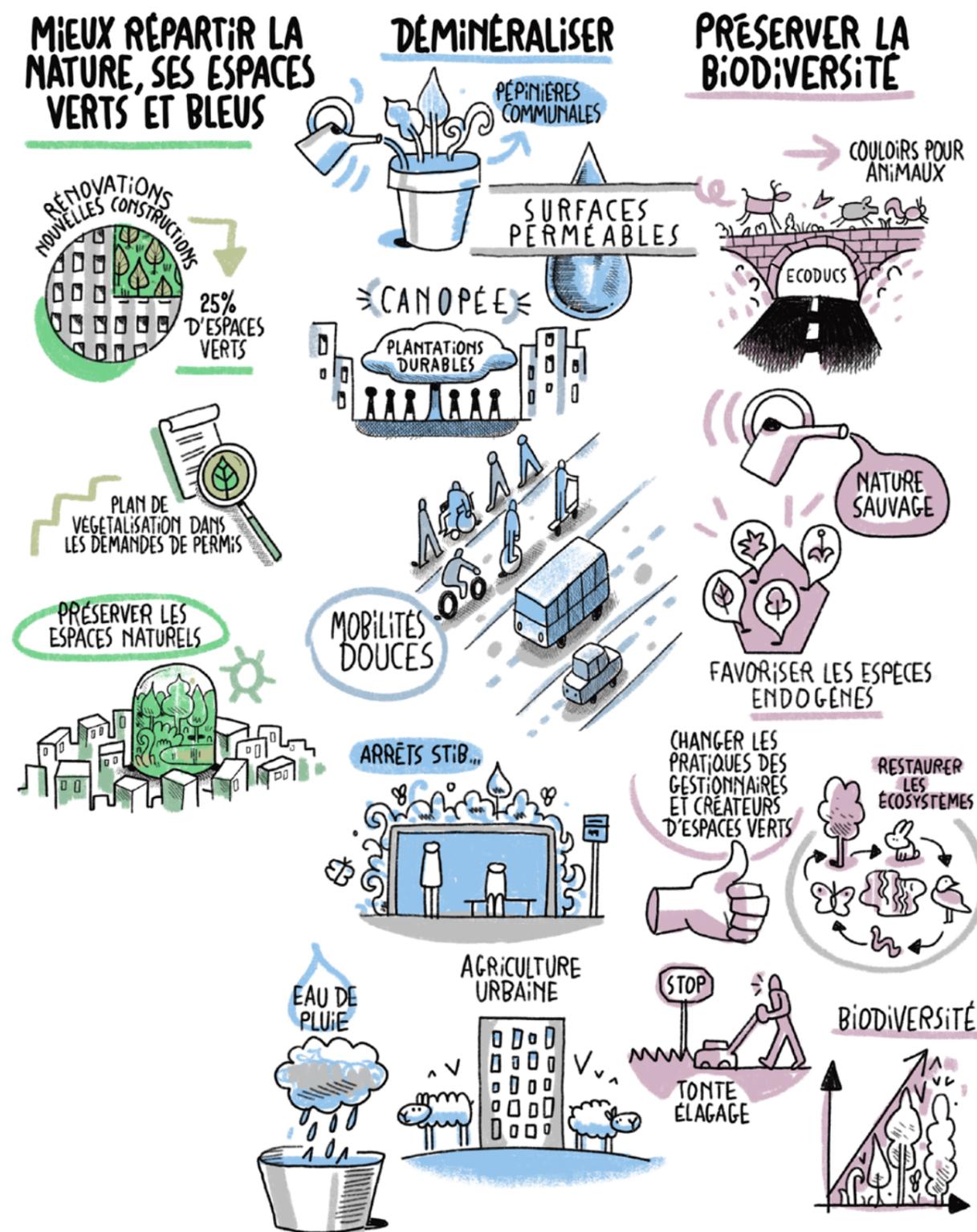
Par ailleurs, s'il est important d'aller vers les citoyen-ne-s pour leur donner l'information, nous sommes conscient-e-s que c'est également à eux d'être proactif-ve-s, de changer de comportements et de ne pas être dans une attitude attentiste pour recevoir l'information. Nous insistons sur le fait que la sobriété n'est pas qu'une question de PEB mais également de comportements à adopter pour réduire sa consommation et utiliser de manière rationnelle le matériel au sein des logements (informatique, TV...).



- Faire de l'information ciblée et proactive vers les habitant-e-s sur les questions de sobriété : informations sur les rénovations sur la facture de gaz et d'électricité, lettre annuelle sur la consommation énergétique comparative à la consommation moyenne d'un ménage équivalent ; présenter les solutions alternatives, des trucs et astuces pour réduire sa consommation, guichet unique, porte à porte...;
- Former les copropriétés et syndicats pour qu'ils puissent informer correctement les membres de la copropriété au sujet des rénovations et de l'accès aux primes ;
- Créer des réseaux « d'ambassadeur-ice-s des rénovations » par quartier pour mutualiser les expériences de propriétaires qui ont rénové leurs logements, groupes d'entraides pour comprendre comment demander une aide, échanger des conseils, des noms d'entrepreneur-euse-s, temps de coaching pour comprendre comment faire les démarches...;

- Avoir des contrats cadre à l'échelle de la Région avec des entreprises identifiées pour effectuer des travaux de rénovations ;
- Produire des fiches techniques sur les matériaux biosourcés et durables (par exemple pour expliquer le prix, pourquoi ces matériaux permettent de répondre aux enjeux climatiques, etc), créer un équivalent du nutriscore par rapport aux matériaux, en renseignant sur leur impact carbone indirect (transport, production, origine) ;
- Mettre en place un tarif progressif de consommation, avec une formule ayant des coefficients par rapport au PEB (jusqu'à une certaine consommation, le-a consommateur-trice paie le prix plancher et le tarif augmente ensuite par palier en fonction de la consommation).

# 3 VÉGÉTALISER POUR MIEUX VIVRE EN VILLE



## Et si...

En 2050, Bruxelles est très verte. Les quartiers bruxellois sont entourés d'une nature qui aurait repris ses droits. La « verdurisation » de la ville, que l'Assemblée a appelé de ses vœux, est un succès : le cœur de Bruxelles est bien végétalisé, la proportion entre les zones vertes et grises est équilibrée et chaque habitant-e-s a accès à un minimum de nature.

Les parcs et les jardins collectifs, qui sont ouverts au public, offrent des espaces de convivialité pour les promeneur-euse-s comme pour les animaux, plus nombreux car la nature, moins maîtrisée est aussi plus sauvage. Les rivières coulent à nouveau dans la ville, l'eau du canal est dépolluée et source de vie ; on peut s'y baigner.

Cette végétalisation à l'échelle de tous les quartiers amène de la fraîcheur et du bien-être dans une ville moins bétonnée et minérale.

La nature peut s'exprimer et c'est particulièrement le cas dans certains espaces verts et bleus de la Région où la nature est laissée à l'état sauvage et où certains parcs préservent des espaces sans nuisance sonore ou humaine. L'ensemble des espaces naturels tient compte des différents usages que les habitantes et habitants peuvent en faire. Il n'y a plus de parcs faibles en biodiversité comme c'était le cas encore en 2023. Le Parc Royal et le parc du Cinquantenaire sont devenus des espaces « grande qualité biodiversité ».

## Le constat aujourd'hui

Nous estimons vivre dans une ville plutôt verte, où la forêt est facilement accessible, comparativement aux autres capitales. La Région bruxelloise compte en effet environ 25% d'espaces verts privés, 25% d'espaces verts publics et 50% d'espaces construits.<sup>8</sup>

En revanche, le Pentagone et une partie des communes adjacentes manquent cruellement d'espaces verts et ces derniers sont mal répartis d'un quartier à l'autre. Certaines zones, comme celle du canal, sont fortement impactées par le phénomène d'îlots de chaleurs (ces derniers sont d'ailleurs identifiés dans le Plan Air Climat Energie). Le centre-ville et le croissant pauvre de la Région bruxelloise sont particulièrement impactés

par les îlots de chaleur : les matériaux type béton, asphalte etc. retiennent la chaleur le jour et la rejettent la nuit. Ces quartiers subissent aussi la pollution atmosphérique entraînée par l'effet canyon des bâtiments élevés. Ces phénomènes jouent en premier lieu sur la santé des habitantes et habitants les plus précaires.

Les « zones vertes », qui permettent de lutter contre les changements climatiques, sont nécessaires pour préserver la biodiversité et pour favoriser une bonne gestion de l'eau, qualité de l'air et zone fraîche.



<sup>8</sup> Source : Rapports sur l'Etat de l'Environnement : Archives, Bruxelles Environnement <https://environnement.brussels/citoyen/nos-actions/projets-et-resultats/rapports-sur-letat-de-lenvironnement-archives>



## Pourquoi nous avons priorisé la végétalisation de la ville à la construction de nouveaux logements

D'ici 2050, la croissance démographique ne va pas exploser. Si la demande de logements est encore importante aujourd'hui, nous avons choisi de nous concentrer sur une plus grande végétalisation de notre ville, sur le rééquilibrage de la nature et la préservation de la biodiversité plutôt que sur les besoins de logements. Nous sommes conscient-e-s que l'évolution des ménages (couples divorcés, familles recomposées ou monoparentales) nécessitera de penser différemment l'habitat.

Et s'il y a nécessité de construire, nous souhaitons conditionner ces nouvelles constructions : éviter autant que possible d'affecter la végétalisation, privilégier la construction de logements sociaux et la qualité de l'habitat sur la quantité, s'assurer d'une bonne réaffectation des bâtiments

peu ou mal utilisés, prévoir de la densification et non de l'étalement urbain voire réduire les surfaces moyennes des logements... pour laisser de l'espace pour la végétalisation (en plus de la végétalisation intégrée dans les demandes de permis), en veillant à ce qu'une part suffisante de logements sociaux soit assurée dans tout projet. Les permis ne devraient pas être accordés pour des projets où seuls des logements haut de gamme sont réalisés.

Tel que nous l'entendons, végétaliser la ville permettra de rendre nos quartiers plus agréables, engendra de la convivialité entre les habitant-e-s (aussi parce que l'aménagement sera plus aéré) et aura des conséquences bénéfiques sur la fréquentation des commerces de proximité.

### **Ambition 1:** Mieux répartir la nature, ses espaces verts et bleus

Un de nos objectifs est donc de végétaliser le centre-ville pour réduire les nuisances (îlots de chaleur et pollution) et de réhabiliter la nature au-delà du Pentagone pour qu'elle soit de meilleure qualité. Globalement, l'objectif serait de réduire l'écart médian de température entre les quartiers à 3 degrés. Pour relever ce défi, la meilleure échelle pour agir est donc le quartier.

Tous les espaces verts n'ont en effet pas la même fonction et ne nécessitent pas les mêmes besoins : on distinguera les espaces verts

récréatifs, les espaces à haute valeur de biodiversité, les jardins publics, les jardins privés, les potagers, les zones agricoles, les espaces verts distribués dans les aménagements (ronds-points, murs et toits végétaux, trottoirs, canopée, cimetières, lignes de trains et de tram, espaces verts patrimoniaux), etc. Les espaces bleus comprennent également les étangs, les marais, les rivières, les récoltes d'eau de pluie. Ces définitions auront des effets prescriptifs.

- Les espaces verts et bleus doivent faire l'objet d'un cadastre, avec des définitions claires et différenciées pour chacun de leur usage ;
- Intégrer un plan de végétalisation dans les demandes de permis ;
- S'assurer la présence d'espaces verts à proximité des écoles existantes ou à construire, des hôpitaux et les infrastructures qui ne bénéficient pas d'espaces verts ;

Tout ce qui est vert (et bleu) et naturel aujourd'hui doit être préservé en l'état. En plus de protéger l'existant, nous proposons de créer des « espace verts et/ou bleus » dans les quartiers où la nature représente moins de 25% du territoire du quartier. Toute rénovation ou reconstruction d'un îlot/ensemble de logements devra comporter au moins de 25% d'espaces verts et bleu.

- Harmoniser les critères d'accessibilité et de proximité à un espace vert et bleu pour tous les bâtiments que l'on soit dans une zone industrielle, résidentielle ou économique. Un espace vert qualitatif doit être accessible en moins de 15 minutes à pied maximum et une quinzaine de minutes en transports publics pour un espace de plus grande taille et de qualité ; des parcs comme le Val Duchesse et le Parc Royal de Laeken devraient être ouverts à la population ;

- Une proposition a été fortement débattue : celle d'atteindre la zéro artificialisation nette en freinant les opérations dans la seconde couronne par les opératrices et opérateurs privés et publics (qui doivent y respecter le critère de 25% de végétalisation) en imposant une compensation dans la première couronne. Cette proposition a suscité certaines résistances pour des raisons différentes : certain-e-s d'entre-nous se sont interrogé-e-s sur les espaces effectivement disponibles pour procéder à de telles compensations. Si ces compensations impliquent de détruire des logements, une partie d'entre nous s'y oppose. Pour d'autres, la biodiversité ne peut pas être compensée, c'est à dire qu'une fois détruite, elle ne peut pas être recréée ailleurs (on ne la déplace pas si facilement) et dans ce cas, nous nous opposons à toute perte de biodiversité dans la première et la deuxième couronne. Enfin pour une partie d'entre-nous, notamment pour les habitant-e-s de la deuxième couronne, cela risquerait d'entraîner une densification des logements dans une partie de la ville jusque-là plutôt préservée.



## Ambition 2: Déminéraliser

La création d'espaces verts et bleu va de pair avec la débétonnisation ou débitumisation du plus de surfaces possibles : parties communes aux bâtiments, parkings, écoles, parterres communaux, les garages à front de rues, les espaces « morts » (coins de rues, trottoirs et extensions de trottoirs), les façades, les toitures, les pieds d'arbres (buissons, fleurs, herbes). Par exemple, le canal pourrait être moins enfermé et ses fonctions moins isolées de la nature, plus sauvage : zones d'infiltration naturelles, radeaux de biodiversité sur le canal...

La question de la récupération, la réutilisation et du stockage de l'eau de pluie doit devenir une priorité, pour assurer la vie des zones végétalisées. Cela couvre la gestion et le stockage de ces eaux durant l'année. Cela peut aussi aborder la question du circuit de traitement des eaux usées.

Environ 30 à 40% de la minéralisation est liée à la voirie (routes, pistes cyclables et trottoirs). Un des enjeux parallèles à la déminéralisation de la ville serait aussi de diminuer le trafic des voitures pour laisser la place à des modes de transport plus doux. L'utilisation de la voiture nécessite en effet de nombreuses infrastructures minérales, qui sont rapidement dégradées par la forte présence de ce véhicule à Bruxelles.

- Végétaliser les espaces avec des surfaces perméables permettant la végétation même pour les routes, les parkings et trottoirs, en veillant à ce que les personnes à mobilité réduite ne soient pas gênées ;
- Végétaliser les toitures et les façades des bâtiments dont l'isolation est déjà réalisée, avec une diversité de plantes, de fleurs et d'arbustes, tenant compte aussi de l'aspect esthétique de ces végétalisations ; en assurer un « Life Cycle Planning » : entretien, suivi de l'impact du projet, sensibilisation du projet, pénalité en cas de non-respect, cycle d'eau compris...
- Transformer les arrêts STIB avec 100% de végétaux et des toits verts pour permettre aux abeilles de butiner ;
- Favoriser l'agriculture urbaine, les potagers collectifs, de saison, sans lumière artificielle ;
- Réduire la largeur de la voirie (et réguler le type de transports en fonction) pour augmenter la largeur des trottoirs et faciliter la marche piétonne et l'accès aux PMR ;
- Augmenter largement la canopée urbaine pour augmenter l'ombre en été, la fraîcheur, en assurant une végétalisation large aux pieds des arbres et entre eux, par exemple en prenant de l'espace dans les stationnements en voirie ;
- Utiliser des plantations durables et endémiques pour ne pas devoir changer de plantes plusieurs fois sur l'année (ronds-points, parcs, ...);
- Privilégier l'utilisation de matériaux perméables pour les revêtements des voiries : béton perméable, avec des couleurs claires pour éviter la captation de chaleur ;
- Développer les pépinières communales pour démocratiser l'achat et l'usage des plantes adaptées aux changements climatiques.



## Ambition 3: Préserver la biodiversité

Au-delà d'une volonté de rendre plus verte la Région bruxelloise, nous portons une attention toute particulière à la biodiversité dans son ensemble, à la diversité des espèces vivantes présentes sur le territoire : micro-organismes, végétaux et animaux. Ce sont l'ensemble des milieux naturels et des Formes de vie qu'il faut préserver pour être à la hauteur des défis climatiques.

Préserver la biodiversité, c'est aussi prendre conscience de sa richesse et de l'interconnexion entre tous les éléments notamment entre le végétal et l'animal. Être attentif-ve à la diversité des végétaux est un préalable quand on parle de biodiversité. Les végétaux « pauvres », peu adaptés pour lutter contre le réchauffement climatique, comme les pelouses, sont à éviter contrairement aux plantes indigènes ou mellifères qui attirent les insectes. Les végétaux (potagers, arbres fruitiers pourraient être plus nombreux) pourraient également permettre aux Bruxellois-e-s d'avoir accès à de la nourriture locale.

Cette partie de l'avis rentre dans les compétences du Ministre Maron qui a mandaté notre Assemblée. Nous serons donc particulièrement attentif-ve-s à la mise en œuvre de ces propositions, sur lesquelles il est possible de légiférer.

S'assurer que les espaces verts existants soient de qualité et permettre à la biodiversité de s'exprimer et de se développer :

- Transformer des parcs pauvres en biodiversité (par exemple : le parc Royal, le parc du Cinquantaire) en espaces à haute biodiversité ;
- Modifier les cahiers des charges des fournisseur-euse-s des parcs et jardins publics (et privés) pour qu'ils /elles changent leur pratique de plantation non durables ;
- Arrêter de tondre certains espaces publics et privés, et arrêter d'élaguer quand cela met en danger la biodiversité (impact sur les nids, rongeurs et insectes) ;
- Favoriser les espèces endémiques sur les espèces exotiques invasives et nuisibles et encourager la mise en place de cahiers des charges biodiversité dans les jardins (privés - publics) de grande taille ;
- Circonscrire, dans les parcs, les zones dont la biodiversité est à protéger ;
- Restaurer les écosystèmes qui soutiennent la biodiversité : réouvrir les rivières actuellement couvertes, créer des plaines d'eau et des lieux d'écoulement d'eau comme les marais, les arbustes, comme dans le parc Baudouin à Jette (et contrairement au Parc du Cinquantaire) ;
- Préserver les couloirs pour les animaux (renards, grenouilles, écureuils) et créer des dispositifs adéquats dans l'espace public (cordes pour écureuils, crapeauducs...) pour reconnecter les espaces verts entre eux en assurant une réflexion sur les équilibres ;
- Construire des écoducs (couloirs végétaux) à proximité des forêts pour permettre aux animaux de traverser les grands axes routiers.



## La sensibilisation, l'éducation et la formation, un préalable au changement de comportements

Nous sommes conscient-e-s que la protection de la biodiversité (et le suivi que cela nécessite) peut engendrer une surcharge administrative. La sensibilisation doit permettre aux citoyen-ne-s et aux pouvoirs publics de comprendre pourquoi la biodiversité est importante et rendre les citoyen-ne-ss acteur-trice-s de sa préservation. Appréhender la richesse de la biodiversité n'est pas simple. Sur ce point, les acteur-trice-s de la cohésion sociale pourraient renforcer les dispositifs mis en place par les actrices et acteurs publics. L'ambition est d'encourager la mutualisation des connaissances, des pratiques et des ressources sur le traitement adéquat des espaces verts, les habitudes à abandonner, comment « réensauvager » son jardin pour permettre à une plus grande biodiversité de se développer.

### Levier incitatif

- Offrir aux habitant-e-s les bonnes plantes pour les inciter à verdurer ;
- Mettre en place des primes à la végétalisation pour des plantes durables.

### Levier éducation des plus jeunes

- Sensibiliser dans les écoles : allouer des heures à la biodiversité dans les programmes scolaires en lien avec les espaces verts et bleus de proximité et de la Région ; encourager au civisme et au respect des règles ;
- Mettre en place des activités extra-scolaires en lien avec la biodiversité ;
- Créer des ateliers pratiques pour jeunes et adultes ;
- Créer un service civil non obligatoire de climat/végétalisation ;
- Intégrer une dimension climat et végétalisation dans les parcours de stages, de réhabilitation ou travaux d'intérêt général ;
- Dès les maternelles et/ou primaires et tout au long de la scolarité, intégrer dans le programme d'éducation des activités de sensibilisation aux enjeux environnementaux (biodiversité, eau, mutualisation, consommation, ...) via des acteur-trice-s de terrain extérieur à l'institution d'enseignement.

### Levier pouvoirs publics

- Promouvoir le re-wilding : l'ensauvagement des jardins et le Mow-Free May (ne pas tondre en mai) afin de permettre aux insectes et aux oiseaux de nicher dans les espaces verts des jardins ;
- Créer un site Internet avec des conseils pratiques : choix des plantes en fonction des besoins en eau, de l'efficacité pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- Créer des espaces d'échanges, de concertations, de médiation et d'information ;
- Des agents communaux dédiés pour sensibiliser la population ;
- Former les élu-e-s et les Fonctionnaires sur les changements climatiques et leurs impacts sur leurs domaines d'activité – pour certains d'entre nous, cela devrait même être un certificat obligatoire pour être en fonction.

7 personnes ne sont pas d'accord avec cette proposition, la considérant comme arrogante vis-à-vis des élu-e-s et des fonctionnaires qui n'en ont pas besoin.

Les acteur-trice-s public-que-s tout comme les porteur-euse-s de projets (architectes, entrepreneur-euse-s, jardinier-ière-s...) doivent être exemplaires dans leur approche des enjeux climatiques et de végétalisation.



# Perspectives

## Perspectives À vous de jouer

Cet avis citoyen n'a pas la prétention de représenter les aspirations de l'ensemble des habitantes et habitants. En revanche, il démontre que, quand elles sont consultées, les personnes, quel que soit leur profil, ont des choses pertinentes à exprimer.

Nos recommandations ne pourront se réaliser qu'avec une prise de conscience individuelle et collective. Aussi, notre avis doit vivre au-delà de cette première Assemblée et du cercle de l'administration. C'est une base de discussions appropriable par toutes et tous : citoyen-ne-s, associations, Maisons de Quartiers, communes<sup>9</sup>

...

Notre avis interroge bien d'autres thématiques et sujets fondamentaux à nos yeux : une nouvelle fiscalité (qui aiderait grandement à mettre en place nos recommandations), les émissions indirectes de gaz à effet de serre, principales responsables de la pollution, la mobilité... Il reflète enfin des préoccupations plus larges : la gouvernance, la transparence des décisions et l'exemplarité des pouvoirs publics comme privés. Nous espérons que toutes ces questions seront reprises et travaillées par d'autres que nous, qu'il s'agisse de citoyen-ne-s, politiques ou d'acteur-trice-s de terrain.

Désormais, notre avis citoyen doit être pris en main par des expert-e-s pour le traduire en propositions applicables. Nous comptons sur le Gouvernement sur ce point et pour relayer les propositions qui ne rentrent pas directement dans son champ de compétences. Nous souhai-

tons que nos recommandations soient réfléchies dans un esprit de mise en œuvre et, si tel n'était pas le cas, nous voulons que les politiques nous répondent de manière argumentée sur leur choix.

Pour autant, nous ne voulons pas être instrumentalisé-e-s : notre travail n'est pas un faire-valoir et nous ne sommes pas l'Assemblée d'un Gouvernement. Nos recommandations vont au-delà des mandats politiques. C'est pourquoi, cette démarche inédite pour la plupart d'entre-nous, cette Assemblée citoyenne pour le climat se doit d'être permanente. Nous y veillerons.

L'avis de l'Assemblée citoyenne a été adopté par 67 participantes et participants<sup>10</sup>, dont certains avec des réserves qui ont été consignées dans le document :  
Andrée, Anna, Annarita, Anne, Aymar, Basile, Bernard, Catherine, Christine, Claire, Coco, Côme, Dagmara, Diederik, Dorothée, El Hédi, Elien, Elisabeth, Enrico, Fernand S, Florence, Francis, Frédéric A., Georgiana, Gregor, Hilde, Jean-Claude, Jean-Sebastien, Joseph, Julien, Katerina, Katherine, Kristien, Liliane, Loïc, Maurice, Manou, Marc, Marie-Clementine, Manija, Martine, Monique, Nathalie, Nico, Nicolas V, Nicolas W, Noemi, Olivier H, Olivier K, Perrine, Philippe M, Philippe P, Pierre, Renée, Ricardo, Salmata, Sixtine, Sophie B, Sophie C, Stefaan, Stefano, Sylvia, Sylvie, Tania, Thomas, Tom, Veronica

<sup>9</sup> Nous tenions aussi à remercier tous les accompagnateur-trice-s de la transition et les personnes sur le terrain qui s'engagent au quotidien pour faire société et qui devraient être reconnues à leur juste valeur.

<sup>10</sup> 2 personnes n'ont pas adopté l'avis citoyen et 7 personnes n'étaient pas présentes le jour du vote et ne se sont pas exprimées sur le texte par la suite.





# Annexes

TAFEL 11 :  
Planning en  
stadsvernieuwing

# Annexe 1:

## Tableau des personnes ressources de l'Assemblée

Liste des personnes-ressources qui ont accepté d'intervenir lors de cette première Assemblée citoyenne sur le climat. D'autres acteurs (issues du monde associatif, académique, du secteur public et privé) ont été invités mais n'ont pas pu être présents.

<b>Beudels</b>	<b>Marie</b>	Doctorante en droit de l'énergie au centre de droit public et social de l'ULB. Marie travaille sur des questions de répartition des compétences en matière d'énergie, flexibilité de la demande en électricité et tarifs d'utilisation de réseau d'électricité
<b>Bonhomme</b>	<b>Géraud</b>	<b>Perspective.brussels.</b> Perspective est le centre d'expertise dont les missions sont de connaître les évolutions de la Région, d'en planifier le développement via des plans d'aménagement et d'urbanisme.
<b>Brouwer</b>	<b>Myrthe</b>	<b>Buumplanters.</b> Les Buumplanters augmentent l'habitabilité, la résilience et la biodiversité en plantant des arbres à Bruxelles.
<b>Claessens</b>	<b>Julien</b>	<b>Habitat 8 rénovation.</b> La mission d'Habitat 8 Rénovation est d'agir pour un habitat durable en améliorant l'environnement urbain et en militant pour un logement décent pour tous.
<b>Cloostermans</b>	<b>Laetitia</b>	<b>Less béton ASBL.</b> "Pour plus de nature et de liens dans chaque recoin de la ville, ensemble, déminéralisons nos rues et nos consciences".
<b>de Cannière</b>	<b>Ann</b>	<b>bouwmeester maitre architecte.</b> Le bouwmeester maitre architecte a pour mission de stimuler la qualité spatiale des projets urbains à Bruxelles depuis une position indépendante.
<b>de Radigues</b>	<b>Quentin</b>	(Avec Aurélie Autenne) <b>Commission Royale des Monuments et Sites.</b> La Commission Royale des Monuments et des Sites fait de l'évaluation patrimoniale de projets et conseille de manière indépendante le Gouvernement de la Région bruxelloise en matière de conservation du patrimoine.
<b>Delchambre</b>	<b>Lionel</b>	<b>Brupower.</b> Brupower est une coopérative d'énergie citoyenne sur la Région bruxelloise. La coopérative vise à ce que les bruxelloises et bruxellois se réapproprient leur énergie, en développant des projets d'installation photovoltaïques à Bruxelles et en organisant le partage de cette énergie et des séances de partage de connaissance.
<b>Desiron</b>	<b>Loïc</b>	<b>Homegrade.</b> Homegrade met à disposition des experts (architectes, ingénieurs et autres) pour conseiller gratuitement les ménages bruxellois pour la rénovation de leur logement et naviguer l'administration des primes de l'urbanisme etc.

<b>Dupont</b>	<b>Anne-Sophie</b>	<b>Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat ASBL.</b> L'asbl Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH) est un regroupement de 64 associations qui, par leurs actions au nom et avec les mal-logés, œuvre pour la défense et la concrétisation du droit au logement pour toutes et tous à Bruxelles, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables.
<b>El Maoufik</b>	<b>Nazira</b>	<b>PCS Akarova.</b> Le Projet de Cohésion Sociale Akarova (PCS Akarova-Dynaco asbl), c'est imaginer qu'ENSEMBLE: on peut faire plus!
<b>Fierens</b>	<b>Catherine</b>	<b>Bruxelles Environnement.</b> Coordinatrice du projet BoerenBruxselPay-sans qui vise à l'installation de nouveaux producteurs en agro-écologie à/ pour Bruxelles.
<b>Francotte</b>	<b>Marc</b>	<b>Batigroupe.</b> Batigroupe est un réseau d'entreprises actives dans le secteur de la construction durable urbaine, dont Carodec, négociant en matériaux, qui accompagne ses clients dans la transition énergétique depuis près de 20 ans.
<b>Gastelo</b>	<b>Julien</b>	<b>Coordination sociale des Marolles.</b> Il s'agit d'un regroupement d'une centaine d'associations du quartier des Marolles pour promouvoir et dynamiser la vie de quartier de manière collaborative.
<b>Jossen</b>	<b>Quentin</b>	<b>Climact.</b> Climact est un bureau d'étude en conseil stratégique sur les questions climatiques pour activer les pouvoirs publics et entreprises dans la transition. Climact accompagne notamment travaille notamment avec Bruxelles Environnement sur les mesures clé à mettre en place pour rehausser les ambitions climatiques pour le plan énergie climat.
<b>Lassman</b>	<b>Milan</b>	<b>Natagora.</b> Le but de Natagora est de promouvoir la biodiversité et reconstruire un bon état général de la nature.
<b>Lemaire</b>	<b>Pauline</b>	<b>Le Début des Haricots asbl.</b> Le Début des Haricots aide les citoyens à produire eux-mêmes leur alimentation, en les accompagnant dans la création de potagers collectifs; avec engagement, militance, et dans la joie et la bonne humeur !
<b>Lidoine</b>	<b>Elise</b>	<b>Urban.brussels (Urban).</b> C'est l'administration publique chargée de mettre en œuvre, pour l'ensemble de la Région bruxelloise, la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.
<b>Massart</b>	<b>Emmanuel</b>	<b>Casanova - Avanti Pogge.</b> "Avanti Pogge" est un groupe d'habitants à Pogge, quartier-monde populaire de Schaerbeek. "Casa Nova" est un habitat groupé né à l'endroit de l'ancienne bibliothèque douce de Pogge.
<b>Moortgat</b>	<b>Chloé</b>	<b>Communa.</b> Communa est une ASBL qui s'engage pour une ville plus abordable, plus démocratique, plus résiliente et plus créative en facilitant l'urbanisme transitoire à finalité sociale.
<b>Moritz</b>	<b>Benoit</b>	<b>Architecte et urbaniste - Professeur ULB.</b> Président du comité scientifique du Logement, un comité constitué par le Gouvernement régional afin d'examiner les relations entre enjeux de production et d'architecture du logement et le vécu de la situation du confinement.



<b>Morizur</b>	<b>Caroline</b>	<b>La Rue asbl.</b> L'asbl La Rue est une association d'éducation permanente, indépendante, créée en 1978 par des enseignants, des jeunes et des militants du milieu associatif molenbeekois. Par une dynamisation des quartiers et selon une démarche globale et transversale, par un travail de proximité, elle vise une participation active à la vie sociale, économique, politique et culturelle dans les quartiers du Vieux Molenbeek.
<b>Moutury</b>	<b>Sarah</b>	<b>Perspective.brussels.</b> Perspective est le centre d'expertise dont les missions sont de connaître les évolutions de la Région, d'en planifier le développement via des plans d'aménagement et d'urbanisme.
<b>Perez Duenas</b>	<b>Lara</b>	<b>Embuild.Brussels.</b> Fédération professionnelle des entreprises de construction bruxelloises dont le rôle est de soutenir les professionnels du secteur dans leur transition vers la construction durable et circulaire.
<b>Pontif</b>	<b>Jérémy</b>	<b>Climact.</b> Climact est un bureau d'étude en conseil stratégique sur les questions climatiques pour activer les pouvoirs publics et entreprises dans la transition. Climact accompagne notamment travaille notamment avec Bruxelles Environnement sur les mesures clé à mettre en place pour rehausser les ambitions climatiques pour le plan énergie climat.
<b>Redza</b>	<b>Elisabeth</b>	<b>Commensia.</b> Comensia est une Société Immobilière de Service Public d'environ 3.400 logements à Bruxelles, loués à une population sociale. Elle se charge de l'entretien et de la rénovation de ce patrimoine bâti et offre un accompagnement individuel, collectif et de proximité aux coopérateurs-locataires, sous la tutelle de la SLRB.
<b>Resne</b>	<b>Erdem</b>	<b>Convivence/samenleven.</b> Convivence est une association d'aide au logement qui s'attache à maintenir les habitants en ville en améliorant leurs conditions d'habitat.
<b>Rillaerts</b>	<b>Hélène</b>	<b>BUUR part of Sweco.</b> Bureau d'urbanisme qui travaille à la transformation de notre société sous les multiples facettes de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. A travers nos missions nous nous penchons en particulier sur la durabilité dans les projets de quartier et la conception d'espaces publics résilients.
<b>Ruelle</b>	<b>Julien</b>	<b>Bruxelles Environnement.</b> Chef de service Développement Nature chez Bruxelles Environnement.
<b>Schuiten</b>	<b>Luc</b>	<b>Architecte urbaniste.</b> Il travaille sur ce que pourrait devenir notre société si nous optons pour le développement durable, l'écologie et une nouvelle alliance avec le vivant. Il travaille également sur les matériaux en provenance du vivant en relation avec l'environnement.
<b>Sokal</b>	<b>Guillaume</b>	<b>Société du Logement de la Région Bruxelloise.</b> La Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale ou SLRB est un organisme de service public chargé de promouvoir le logement social et qui en assure la tutelle et le financement.
<b>Vaillot</b>	<b>Rachel</b>	<b>Societal Housing Network.</b> Sohonet (Societal Housing Network) est une asbl qui réunit les acteurs associatifs, publics et privés pour promouvoir, stimuler et soutenir les solutions de logements innovants et abordables à Bruxelles.

<b>Van Bruystegem</b>	<b>Sofie</b>	<b>SunSud.</b> Projet de partage d'énergie solaire dans un logement social de Saint-Gilles, porté par un groupe de locataires, accompagné par les associations Energie Commune et City Mine(d), et également soutenu par Bruxelles Environnement ainsi que la commune de Saint-Gilles.
<b>van der Plancke</b>	<b>Pascale</b>	<b>Bruxelles Environnement.</b> Chargée de projets en matière d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre le réchauffement climatique à Bruxelles Environnement.
<b>Vermeulen</b>	<b>Paul</b>	<b>For Urban Passion.</b> Une asbl travaille à anticiper l'habitat de demain.
<b>Viguiet</b>	<b>Thomas</b>	<b>Urban.brussels (Urban).</b> Une administration publique chargée de mettre en œuvre, pour l'ensemble de la Région bruxelloise, la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.
<b>Vranken</b>	<b>Apolline</b>	<b>Architecture qui dégenre.</b> L'architecture qui dégenre asbl, représentée par la doctorante et architecte Apolline Vranken, organise des formations et contenus pédagogiques sur les thèmes du genre, de la ville, de l'architecture et de l'égalité urbaine en général. Elle est également à l'initiative de l'édition belge des Journées de Matrimoine.
<b>Wei</b>	<b>Allan-Lee</b>	Chercheur au sein du laboratoire interdisciplinaire en études urbaines de l'ULB. Analyse les Futurs pour les sols bruxellois à partir de scénarios prospectifs pour trois friches. (Marais Wiels, Friche Josaphat, Schaerbeek Formation).
<b>Wibrin</b>	<b>Anne-Laure</b>	<b>Community Land Trust Bruxelles.</b> Le Community Land Trust Bruxelles (CLTB) offre aux bruxellois.es à faibles revenus la possibilité de vivre dans des logements abordables, durables et de qualité. En restant propriétaire du sol et en vendant uniquement les logements, il lutte contre la spéculation immobilière.
<b>Wilkin</b>	<b>Benjamin</b>	<b>Energie Commune.</b> Facilitateur d'énergie de Bruxelles Environnement.



## Annexe 2:

### Liste des visites de terrains optionnelles proposées aux citoyen-ne-s de l'Assemblée

LIEU	DESCRIPTIF	LIEN
<b>Calico</b>	Habitat Intergénérationnel et socialement mixte regroupant une maison de naissance et un lieu de naissance mis en place par le Community Land Trust Brussels	<a href="https://www.cltb.be/calico/">https://www.cltb.be/calico/</a>
<b>Marais Wiels</b>	« La nature surgit parfois là où on ne l'attend pas. Le marais Wiels, à deux pas de la gare de Bruxelles-Midi, en est la preuve (sur)vivante. Il y a dix ans, l'eau a jailli comme un geyser de ce qui n'était qu'un terrain en construction, transformant la zone en un marais grouillant de vie » Mammouth Média	<a href="https://www.facebook.com/MaraisWiels/about">https://www.facebook.com/MaraisWiels/about</a>
<b>Fresque du climat</b>	« Pour agir, il faut comprendre. Depuis sa création en 2018, la Fresque du Climat est devenue l'outil de référence qui permet aux individus et aux organisations de s'approprier le défi de l'urgence climatique. »  Animation d'une Fresque du climat pour les membres de l'assemblée citoyenne	<a href="https://fresqueduclimat.org/">https://fresqueduclimat.org/</a>
<b>La tricoterie</b>	La Tricoterie est un lieu culturel et événementiel de 1600m <sup>2</sup> , Fondé en 2010 par des citoyen·nes qui souhaitent changer le monde en concrétisant un rêve : créer un lieu unique centré sur la culture, la rencontre des publics et la durabilité.	<a href="https://www.tricoterie.be/fr/">https://www.tricoterie.be/fr/</a>
<b>Maxima</b>	Maxima est une occupation temporaire Facilitée par Communa.  C'est un lieu de quartier avec des initiatives sociales, culturelles, sportives, des ateliers d'artistes, des bureaux partagés et un hébergement collectif pour Femmes.	<a href="https://www.facebook.com/groups/650323435582839">https://www.facebook.com/groups/650323435582839</a>  <a href="http://www.communabe.be">http://www.communabe.be</a>

<b>Parc L28</b>	Une ancienne ligne de chemin de fer à l'abandon depuis les années 1940 est dans les années 2000, identifiée pour être transformée en parc urbain. Aujourd'hui, le bénéfice pour le quartier est évident. Le site est à la fois devenu un parc et une liaison verte pour la mobilité douce. Par ailleurs, le parc offre des aires de jeux, des terrains multisports ainsi que des espaces de repos variés.	<a href="https://environnement.brussels/blog-pro/dossiers/decouvrez-quelques-success-stories-en-matiere-de-bonne-gestion-des-sols-bruxellois">https://environnement.brussels/blog-pro/dossiers/decouvrez-quelques-success-stories-en-matiere-de-bonne-gestion-des-sols-bruxellois</a>
<b>L'Espoir</b>	Habitat groupé passif solidaire : grâce au soutien de la commune, de la Politique des Grandes Villes et de la Région de Bruxelles-Capitale, quatorze familles aux revenus limités ont pu y devenir les propriétaires d'appartements 'exemplaires' au niveau de la construction durable. Il s'agit en effet du premier immeuble d'habitation de type « passif » et en ossature de bois de cette envergure en Belgique.	<a href="http://espoirmolenbeek.blogspot.com/">http://espoirmolenbeek.blogspot.com/</a>



## Annexe 3:

### Note de cadrage

## Cycle 1: Note de cadrage

### 1. Contexte

Le monde rencontre depuis plusieurs années des crises d'une ampleur inédite : la pandémie du Covid-19 qui a remis en question nos modes de vie, les dramatiques inondations de l'été 2021 en Wallonie ou encore la guerre en Ukraine qui a mis en évidence notre dépendance aux énergies fossiles. Et à Bruxelles en particulier, nous avons vécu un enchaînement d'événements climatiques sans précédent : vagues de chaleur à répétition, perte de biodiversité, hausse à des niveaux jamais atteints des prix du gaz, des carburants et de l'électricité. Ces crises questionnent la façon dont nous vivons aujourd'hui. Elles sont un avantgoût de ce qui pourrait advenir dans les années à venir si nous ne réagissons pas.

Ces situations d'urgence confirment la nécessité d'agir pour accélérer la lutte contre les dérèglements climatiques. Au niveau de la Région bruxelloise, comme pour le monde entier, cela passe par la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 90 % d'ici 2050, par rapport à 2005. Le but ? Atteindre la neutralité carbone, avec des objectifs intermédiaires en 2030 et 2040. Nous agissons déjà : depuis 2005, les émissions ont déjà baissé de 21 % en 2021. Il s'agit maintenant d'accélérer le rythme de baisse des émissions pour atteindre l'objectif de carbone neutralité dans 27 ans.

Cette accélération va avoir un impact sur tous les aspects de nos vies : celles des citoyen·nes comme des pouvoirs publics, des entreprises, des associations... Ces derniers doivent pouvoir déterminer comment agir pour atteindre ces objectifs-là. Que ce soit dans nos déplacements, dans nos achats, dans notre travail ou dans la manière dont notre ville est construite, des changements se font déjà sentir et vont encore s'amplifier.

### Pourquoi une Assemblée citoyenne pour le climat ?

La Région souhaite trouver la meilleure manière d'amplifier les mesures qui doivent permettre d'atteindre en 2050 l'objectif de neutralité carbone. Elle ne veut toutefois pas le faire à n'importe quelle condition et à n'importe quel prix. Les mesures pourraient être envisagées uniquement de manière technique, par des personnes expertes.

Nous voulons au contraire qu'elles se traduisent aussi par de meilleures conditions de vie pour les Bruxelloises et Bruxellois, et qu'elles soient définies avec tous les habitant·es.

C'est la raison pour laquelle la Région a décidé de mettre en place **une Assemblée citoyenne permanente pour le climat**. Un processus qui se répètera chaque année, pour travailler sur des nouveaux sujets définis par les membres de l'Assemblée, liés à la thématique du dérèglement climatique.

### 2. Thématique

La thématique du 1<sup>er</sup> cycle de l'Assemblée citoyenne pour le climat s'articulera autour de la question suivante :

**Comment adapter l'habitat en ville d'ici 2050 et faire face aux défis climatiques? Quelles mesures adopter pour que l'habitat soit de qualité, abordable et respectueux de l'environnement, qu'il permette à chacune et chacun de vivre dignement ?**

Mais qu'est-ce que l'habitat ? Quand nous regardons plus en détail ce concept, on peut distinguer deux éléments principaux : l'axe logement, l'unité dans laquelle nous vivons, mais aussi l'axe de l'environnement, le cadre autour de notre logement, qui a un impact sur nous et sur lequel nous pouvons avoir un impact.



## Vers un habitat exemplaire

A Bruxelles, le secteur du bâtiment est émetteur de 56 % des émissions de gaz à effets de serre : elles viennent du chauffage, de la climatisation, de la consommation de gaz et d'électricité, etc. C'est le secteur principal sur lequel il faut agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des plans pour rendre l'habitat exemplaire en termes environnementaux en Région bruxelloise existent. Ils sont résumés dans des documents qui vous seront transmis durant le processus. Mais rendre l'habitat exemplaire va au-delà du matériau ou du bâtiment lui-même, il s'agit également de la manière dont nous envisageons l'habitat. La propriété doit-elle rester la norme ? Sommes-nous prêts à partager des espaces dans notre habitat ? Sommes-nous prêts à habiter d'une manière différente ?

De plus en plus de nouvelles formes innovantes de cohabitation et de partage de l'habitat sont testées et implémentées dans la Région de Bruxelles-Capitale. Des habitats groupés, des habitats intergénérationnels, etc.

Ainsi que d'autres formes de propriété, comme par exemple le Community land trust, où les résidents n'achètent que le logement, le terrain reste la propriété de la communauté.

## Vers un environnement adapté

L'habitat ne concerne pas uniquement le logement. C'est aussi l'espace autour, la manière d'y accéder, dont il est relié aux transports publics, aux pistes cyclables, sa proximité avec des services et des magasins. Ce sont les espaces verts autour des logements, les aménagements qui permettent d'éviter les concentrations de chaleur lors de températures élevées, le trop grand nombre de bâtiments dans un quartier, la qualité de l'air dans les rues, etc.

Créer un maillage bleu et vert (mise en réseau d'espace verts et des cours d'eau) en ville apporte également de nombreuses autres opportunités. De nouvelles connexions peuvent être créées pour faciliter les déplacements à pied et à vélo, mais aussi des nouveaux réseaux pour la biodiversité. En plus, ces zones qui permettent de répondre à ces défis climatiques contribuent au même temps à créer des zones où l'on peut se reposer ou se rencontrer.

Nous ne devons pas uniquement réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il faut aussi adapter notre habitat pour nous protéger des catastrophes causées par les dérèglements climatiques. Bien vivre dans nos habitats, c'est également adapter ceux-ci aux épisodes climatiques extrêmes, comme les inondations, les vagues de chaleurs et les périodes de sécheresse, mais aussi des tempêtes violentes, des coulées de boue ou des glissements de terrain. Comment adapter notre habitat à cette réalité ? Quelles opportunités cette adaptation peut-elle amener ? Et comment concilier cela avec les autres fonctions de notre habitat ?

En adaptant l'habitat pour le rendre résistant et adaptable face aux effets du dérèglement climatique, nous pouvons également améliorer notre cadre de vie sur de nombreux autres plans : un habitat plus sûr, où les enfants peuvent jouer, où nous pouvons nous détendre ou nous rencontrer etc. Des zones partagées peuvent être activées afin de répondre à ces défis en lien avec le dérèglement climatique. Par exemple, pour infiltrer l'eau lors de fortes précipitations ou pour avoir des réserves d'eau pendant les périodes de sécheresse prolongée.

Cette année, l'Assemblée citoyenne pour le climat a pour mission de formuler une vision et des propositions pour répondre à la question du cycle 1.

Et pour parler des attentes et des besoins de la population, quoi de mieux que demander à des habitant.es directement leur avis, idées et leurs expériences en la matière ?



### 3. Fonctionnement

De Février 2023 à avril 2023, les 100 membres de l'Assemblée citoyenne pour le climat se réuniront pendant plusieurs sessions.

#### Comment l'Assemblée citoyenne pour le climat va-t-elle se dérouler ?

Durant les premiers temps de l'Assemblée, les participant·es auront l'occasion d'échanger et de construire une vision commune sur l'habitat bruxellois de demain, ainsi que d'explorer le sujet à travers des dialogues avec des intervenant·es extérieur·es, chercheurs et chercheuses et praticien·nes qui éclaireront différentes facettes de l'habitat à Bruxelles.

Ces temps d'échanges et de débats conduiront à produire collectivement un avis citoyen comportant une vision d'avenir sur le sujet ainsi que des recommandations sur le court et moyen termes. Afin d'initier les réflexions, les questions suivantes pourront être abordées :

1. Comment garantir un habitat et un cadre de vie abordables, durables et de qualité pour toutes et tous ?
2. Comment assurer un équilibre entre la place donnée aux espaces construits à Bruxelles et la place donnée aux espaces verts (végétation) et bleus (eau) ?

Si dans le cadre du travail de l'Assemblée, d'autres dimensions semblent pertinentes aux participant·es, elles et ils pourront également nous interpeller sur d'autres aspects de la question traitée.

#### Quelles réponses seront apportées aux propositions de l'Assemblée citoyenne ?

Lors de la dernière session de l'Assemblée, les citoyennes et citoyens participants remettront leur rapport au secrétariat de l'Assemblée et au ministre de l'Environnement.

Elles et ils seront ensuite invités à un évènement public de présentation de ce rapport, des réflexions et propositions qu'il contient.

Ensuite, un quart des membres sera tiré au sort pour définir le prochain sujet de l'Assemblée citoyenne.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'engage à assurer un suivi des travaux de l'Assemblée citoyenne, en formulant une première réponse dans les trois mois et une deuxième réponse dans les douze mois après la première réponse à l'Assemblée citoyenne. Dix citoyennes et citoyens seront invités à suivre pendant un an la réponse apportée par le gouvernement. Le gouvernement s'engage également à développer une feuille de route permettant d'intégrer la vision et les propositions de long terme de l'Assemblée citoyenne dans la gouvernance climatique de la Région.

Conscient que des propositions pourraient sortir du cadre des compétences de la Région.

Bruxelles-Capitale, le gouvernement s'engage à s'en faire le relais vers les autres niveaux de pouvoir.



# 1 Assemblée citoyenne pour le climat



10.000  
invité.e.s

65 FR

12 NL

100  
sélectionné.e.s

77  
participant.e.s

38  
hommes

38  
femmes

1  
non-  
binaire



Bienvenue  
Welkom

Membres de l'Assemblée,  
expert.e.s ayant participé au  
processus et  
équipe Facilitation.



**Rédaction :**

les membres de  
l'Assemblée citoyenne pour le climat  
à travers la plume d'Ariane Ioannides  
(Missions Publiques)

**Crédit photographique :**

© Bryapro

**Illustrations graphiques :**

Juan Mendez

**Éditeur responsable :**

Assemblée citoyenne pour le climat  
Avenue du Port 86C/3000,  
1000 Bruxelles